Communication AMF

GROUPE MEDIA 6

Rapport spécial sur les procédures de contrôle interne

(Article L 225-37 du Code de Commerce)

EXERCICE 2007/2008

CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2008

En application des dispositions de l'article L 225-37, alinéa 6, du Code de Commerce, le Président du Conseil d'Administration rend compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008,
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société,
- de l'étendue des pouvoirs du Directeur Général.

1. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1. Composition du Conseil

Le Conseil d'Administration est composé au 30 septembre 2008 de 4 membres :

- Bernard VASSEUR, Président Directeur Général, administrateur
- Jean-François SURTEL, administrateur
- Marie-Bernadette VASSEUR, administrateur,
- Jean-Patrick FAUCHER, administrateur.

1.2. Fréquence des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni à 11 reprises, et le quorum a été largement atteint à chaque réunion. L'ordre du jour a notamment comporté les points suivants :

- 30/10/2007 : approbation pour l'acquisition d'un immeuble destiné à devenir le futur siège social de la société ;
- 07/01/2008 : arrêté des comptes consolidés du groupe MEDIA 6 et des comptes sociaux de MEDIA 6 SA pour l'exercice 2006/2007 clos le 30 septembre 2007, convocation de l'Assemblée Générale annuelle, échéance de mandats administrateurs et des commissaires aux comptes ;
- 07/01/2008 : modification de la rémunération du Directeur Général Délégué M. Eric METOIS ;
- 15/01/2008 : avenant à la convention conclue avec la société VASCO afférente aux rémunérations allouées à M. Bernard VASSEUR ;
- 07/02/2008 : nouveaux mandats de commissaires aux comptes titulaires et suppléants ;
- 18/02/2008 : convention entre la société et sa filiale MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE (cautionnement solidaire) ;
- 31/03/2008 : cessation du mandat de Directeur Général Délégué de M. Jean-Patrick FAUCHER ;
- 02/04/2008 : mise en paiement des dividendes ;
- 27/05/2008 : arrêté des comptes consolidés semestriels au 31 mars 2008 ;
- 21/07/2008 : transfert du siège social ;
- 29/09/2008 : abandons de créances en faveur des filiales MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE et MEDIA 6 ROMANIA.

1.3. Convocations des administrateurs

Les administrateurs sont convoqués suivant les formes prévues par la loi, y compris verbalement. Conformément à l'article L 225-238 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions de Conseil qui ont examiné les comptes annuels et semestriels.

1.4. Information des administrateurs

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur sont communiqués régulièrement.

1.5. Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège social.

1.6. Comités spécialisés

Compte tenu de la taille de notre entreprise et du nombre de dirigeants et d'administrateurs, toutes les décisions significatives sont prises soit par le Conseil d'Administration, soit par les dirigeants conformément aux pouvoirs qui leur sont attribués par la loi et les statuts.

1.7. Décisions adoptées

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration a consacré une réunion à vérifier et à contrôler les comptes annuels, et une autre à l'arrêté des comptes semestriels. Des réunions spécifiques ont été par ailleurs dédiées à l'autorisation de conventions avec certaines filiales du Groupe, à un projet d'acquisition d'un immeuble destiné à devenir le futur siège social de la société, au transfert de ce dernier, à la modification de la rémunération d'un mandataire social, au renouvellement de mandats d'administrateurs et des commissaires aux comptes.

1.8. Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués à l'ensemble des administrateurs.

2. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

2.1. Objectifs du contrôle interne

Notre société a mis en place une organisation de contrôle interne en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques, mais également afin d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Les procédures de contrôle interne mises en place par la société MEDIA 6 SA et pour l'ensemble des sociétés faisant partie du Groupe ont pour objectifs principaux :

- la protection du patrimoine de l'entreprise ;
- la conformité aux orientations stratégiques de l'entreprise, et aux lois et règlements ;
- la qualité de l'information financière et comptable présentée ;
- la prévention et la maîtrise des risques concernant l'activité.

Le dispositif de contrôle mis en place ne peut qu'apporter une assurance raisonnable et non une certitude quant à l'élimination des risques et quant à la réalisation des objectifs de contrôle.

2.2. Organisation générale du contrôle interne

L'organisation générale du contrôle interne du Groupe MEDIA 6 repose sur une centralisation et une coordination des services administratifs :

- **Un système informatique** intégré a été mis en place dans la plupart des filiales. Il permet de traiter les flux opérationnels : achats, ventes, stocks, gestion de production pour certaines filiales industrielles. D'autres logiciels, communs au Groupe, permettent de traiter la paie, les immobilisations, le reporting et l'établissement des comptes individuels de chaque filiale. Les systèmes d'information font l'objet d'une mise à jour régulière. La gestion des risques informatiques repose sur des procédures de sauvegarde journalière des données informatiques et de stockage sur des sites différents ;

- **Un contrôle budgétaire**, assuré par un contrôleur de gestion sous l'égide du Directeur Administratif et Financier du Groupe, permet le suivi mensuel des engagements cumulés par activité à travers un reporting remis à la direction chaque mois. Chaque trimestre un contrôle est effectué pour recouper le chiffre d'affaires consolidé et celui issu de la gestion commerciale d'une part, la marge brute consolidée et celle issue de la gestion commerciale d'autre part ;

- **Un service comptable** basé au siège social de MEDIA 6 SA garantit la cohérence des données et leur mise en œuvre consolidée dans des délais réduits. Le Groupe utilise un plan comptable unique et une tenue des comptes selon des procédures définies par la Direction comptable du groupe. Les états financiers individuels sont établis à partir d'un logiciel unique et la consolidation est centralisée à la Direction comptable du Groupe. Le service comptable produit des situations trimestrielles qui conduisent à la publication des comptes semestriels au 31 mars et annuels au 30 septembre. Les déclarations fiscales des filiales du Groupe sont établies ou contrôlées par la Direction comptable du Groupe. Les liasses de consolidation semestrielles ou annuelles établies par les filiales sont certifiées par les Commissaires aux Comptes lorsqu'elles en ont un ;

- **Gestion centralisée de la trésorerie :** la Direction comptable du Groupe assure le suivi quotidien des flux de trésorerie Groupe, sur la base d'une convention de trésorerie centralisée entre MEDIA 6 SA et ses filiales. Une prévision de trésorerie à deux mois est établie et remise à la direction tous les dix jours ;

- **Les opérations de nature juridique ou financière** (contrats, gestion des litiges, opérations de croissance externe…) sont centralisées, coordonnées et traitées par la Direction Administrative et Financière du Groupe, en s'appuyant le cas échéant sur des consultations spécifiques de conseils externes.

3. DEPENDANCE DU GROUPE MEDIA 6 FACE A CERTAINS FACTEURS DE RISQUE

L'analyse des facteurs de risque est développée dans la section IV du Rapport financier de l'exercice 2007/2008 (Comptes consolidés).

4. POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général.